



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 3 novembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-11-03_2045

Adhésion à l'Association des Collectivités
Publiques Utilisant des Systèmes
d'Information (ACPUSI)

L'an deux mille vingt, le 3 novembre à 14h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Arcueil, sis 7/9 av. FV. Raspail, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 28 octobre 2020.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	X	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	X	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	X	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	-	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	X	
BENSARSEDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	X	
BENCHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	X	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	-	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	X	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	X	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	X	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	X	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	X	
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	X	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	X	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	X	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	X	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	X	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	X	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	X	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	X	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller délégué	-	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller délégué	X	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller délégué	-	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2045 à 2050	20	-	20

Exposé des motifs

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est utilisateur, depuis le 01 janvier 2016, du logiciel de gestion financière Civil Finances du groupe CIRIL.

L'ACPUSI, Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information, association loi 1901 créée en 1984, a pour mission de défendre les intérêts de ses membres en se faisant leur porte-parole auprès des fournisseurs de logiciels. En 2002, L'ACPUSI a concrétisé un partenariat avec la société CIRIL par la signature d'une charte. Après plus de 30 ans d'existence, L'ACPUSI se félicite du réseau qui s'est mis en place au fil des années permettant partage d'expériences et diffusion d'informations.

Adhérer à cette association offre accès à de multiples avantages :

- La force d'un "club utilisateur" indépendant,
- Un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société CIRIL pour des logiciels et des services de qualité,
- Une remise de 5% sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires,
- Une téléformation gratuite de 2 heures pour la 2^{ème} année de souscription au service Assistance Formation En Ligne (AFEL),
- La participation gratuite à des ateliers produits sur les progiciels CIRIL : Civil-Net Finances, Civil-Net RH, Enfance, Elections,
- L'accès à des informations, des échanges d'expériences et de conseils entre utilisateurs via simple inscription sur le site internet : www.acpusi.org,
- La participation gratuite à l'Assemblée Générale annuelle avec des rencontres débats en présence d'intervenants de la société CIRIL sur les différents produits,
- Les inscriptions illimitées (en nombre d'utilisateurs) offertes pour accéder et contribuer sur notre site internet : www.acpusi.org

En plus de ces avantages liés à l'adhésion au "club utilisateur", trois types de travaux sont proposés :

- Les réunions d'utilisateurs : ces réunions permettent un moment d'échanges entre adhérents utilisateurs des mêmes outils sur les fonctionnalités qu'ils souhaitent voir améliorer ou corriger,
- Les ateliers Produit : ces ateliers permettent un moment d'échanges entre adhérents utilisateurs d'un même produit avec des explications et/ou présentation des évolutions proposées par la société CIRIL,
- Les groupes de travail thématiques : ces groupes de travail sont animés par un adhérent, en présence d'un représentant du conseil d'administration.

La cotisation annuelle s'élèvera à 830 € (Établissement Public de plus de 50 000 habitants).

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1867 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant l'intérêt pour l'EPT d'adhérer à l'ACPUSI, Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'adhésion à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI).
2. Précise que la cotisation annuelle s'élèvera à 830 €.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 20



A Vitry-sur Seine, le 5 novembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture 5 novembre 2020
ayant été publiée le 6 novembre 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.